



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

31 mai 2024  
Numéro 31

## LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

### COMMÉMORATIONS

#### 80e anniversaire des Débarquements et de la Libération

Dans le cadre du 80e anniversaire des Débarquements et de la Libération, le préfet a salué la mémoire de quatre gendarmes de Saint-Georges-du-Vièvre, héros de la Résistance, qui sont morts en déportation pour leur engagement pour la France libre.

Ils sont un exemple pour chacun. Les gendarmes Charles Grivillers, Jean Demaison, Maurice Bedart et Jean Darrieutort avaient rejoint le maquis Surcouf.

Retrouvez tous les événements labellisés "80è anniversaire" dans l'Eure, sur le [site internet de la préfecture](#).

Dans l'Eure, 36 manifestations ont d'ores-et-déjà été labellisées par la préfecture, par délégation du ministère des Armées, dans le cadre du 80e anniversaire des Débarquements et de la Libération.



#### Journée nationale de la Résistance, lundi 27 mai

Pour la journée nationale de la Résistance, le Secrétaire général de la préfecture, sous-préfet d'Évreux, Alaric Malves, a présidé une cérémonie en présence des élus, des autorités civiles et militaires au lycée Senghor.



## Remise des prix du concours national de la Résistance et de la Déportation

Le préfet Simon Babre a reçu lundi 27 mai les collégiens et lycéens lauréats du concours national de la Résistance et de la Déportation.

Depuis 1961, ce **concours perpétue un travail de mémoire essentiel et permet aux élèves qui y participent de prendre pleinement conscience de leur statut de citoyen.** Il rappelle chaque année l'importance du devoir de mémoire et le respect qui est dû à ceux qui ont combattu pour défendre la Nation, alors même qu'elle traversait des jours sombres.

Véritable parcours de mémoire au travers des documents étudiés, des témoignages recueillis, des visites de sites, ce concours ne ressemble à aucun autre. Il rassemble ceux qui ont fait l'Histoire, ceux qui ont pour mission de l'enseigner et ceux qui en seront les acteurs de demain. Ce passage de témoin entre les acteurs du conflit de la Seconde Guerre mondiale et les jeunes générations est fondamental ; ils s'en font d'ailleurs l'écho dans leurs écrits.

**Cette année, 393 élèves du département de l'Eure ont participé à ce concours** en réalisant des travaux, individuels et collectifs, répartis dans 12 établissements (8 collèges et 4 lycées), sur le thème « Résister à la Déportation en France et en Europe ».

Ces élèves lauréats ont été récompensés lors de la cérémonie de remise des prix organisée par l'Office des Combattants et Victimes de Guerre sous la présidence de Simon Babre, préfet de l'Eure, de Françoise Moncada, directrice académique des services de l'Éducation nationale, des autorités civiles et militaires du département, élus et présidents d'associations d'anciens combattants qui soutiennent financièrement ce concours éducatif et mémoriel.

Merci aux enseignants de leur engagements et aux partenaires pour leur soutien.

+ [Télécharger les photos prises lors de la cérémonie sur le site de la préfecture de l'Eure.](#)

## Cérémonie de commémoration de l'abolition de l'esclavage au Neubourg

Jeudi 23 mai, le préfet de l'Eure a rendu hommage aux victimes de l'esclavage et à ceux qui ont combattu contre ce crime contre l'Humanité, au Neubourg, avec des élèves.

L'esclavage a été aboli par un décret signé en 1848 par un Eurois, Jacques-Charles Dupont de l'Eure, dont la statue est érigée sur la place centrale du Neubourg.





## JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES



### La préfecture est aux couleurs des Jeux olympiques et paralympiques !

Depuis mardi 28 mai, les bâtiments de la préfecture arborent fièrement l'habillage des JOP ! Le département de l'Eure accueillera la flamme olympique à Vernon le 6 juillet et la flamme paralympique à Louviers le 26 août.

Mais ce n'est pas tout ! plusieurs événements sont labellisés "Club 2024", qui s'apparentent à des fans zones :

- le parc des Tourelles à Vernon, du 26 juillet au 11 août ;
- le site de Gisacum, au Vieil Évreux, le 31 août à partir de 14h.
- l'hôtel du Conseil départemental à Évreux.

Plusieurs délégations étrangères viendront également s'entraîner dans l'Eure : l'Arabie Saoudite et la Chine.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### À vélo, à trottinette, en voiture ayez les bons réflexes pour les beaux jours !

La Sécurité routière lance une initiative visant à **promouvoir les bons réflexes pour les beaux jours**. Cette campagne s'articule autour de recommandations essentielles pour encourager cyclistes, trottinettistes et automobilistes à adopter des comportements prudents et à respecter scrupuleusement les règles de sécurité fondamentales.

**L'objectif est d'améliorer la cohabitation sur la route, particulièrement durant les périodes où l'usage des vélos et trottinettes connaît une hausse significative.**

En se conformant à ces directives, tous les usagers de la route peuvent contribuer à un environnement plus sûr.

Avant de partir, il faut également s'assurer d'avoir les équipements obligatoires :

- Sur son vélo : deux freins fonctionnels, un feu rouge à l'arrière, blanc et jaune à l'avant, et orange sur les pédales et les roues (catadioptrés), ainsi qu'une sonnette.
- Sur sa trottinette : un système de freinage, des feux de position avant et arrière et un avertisseur sonore.

+ [Télécharger le kit de communication](#) pour relayer la campagne





### Tous mobilisés contre le harcèlement !

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a lancé une campagne d'information de lutte contre le harcèlement. Cette initiative vise à sensibiliser le public et à fournir des solutions concrètes pour aider les victimes et les témoins de harcèlement scolaire.

La campagne met en avant les ressources disponibles, telles que la plateforme nationale accessible via le numéro de téléphone national **3018**.



**Le service, gratuit et anonyme, permet aux victimes et témoins de trouver du soutien et des conseils adaptés.**

La campagne encourage tous les membres de la communauté éducative à participer activement à la lutte contre le harcèlement. Cela inclut une vigilance accrue et une attention particulière aux signes de détresse chez les élèves.

L'objectif est de créer un environnement scolaire plus sûr et bienveillant pour tous.

+ [Télécharger le kit de communication](#) pour relayer la campagne

## RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

**Les jardins de la résidence préfectorale seront ouverts les 1 et 2 juin pour les "Rendez-vous aux jardins".**

À l'occasion de l'événement « Rendez-vous aux jardins », organisé chaque année par le ministère de la Culture, **le préfet de l'Eure ouvrira au public les portes du jardin de la résidence préfectorale situé au 5 rue de Verdun à Évreux les 1er et 2 juin 2024, de 10h à 16h.**

L'an dernier, pour l'édition 2023, le parc de la résidence préfectorale a accueilli plus de 500 personnes. Cette année, en lien avec le thème national des « cinq sens aux jardins »,

il sera proposé au public de s'immerger dans une expérience sensorielle où chaque sens est en éveil : dans les jardins de la résidence préfectorale, les parfums des plantes aromatiques, les couleurs chatoyantes et les clapotis de l'Iton se répondent au gré du parcours.





## FEUX DE FORÊT

### Un atlas régional pour mieux comprendre et prévenir le risque de feux de forêt et de végétation

Les feux de forêt et de végétation s'invitent désormais dans l'ensemble des régions. La Normandie ne fait pas exception. Elle doit, elle aussi, se préparer à résister à des incendies potentiellement ravageurs. Dans cette perspective, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) de Normandie publient un atlas régional de prédisposition aux feux de forêt et de végétation (landes), pour développer la connaissance du risque et identifier les zones les plus exposées.



Le taux de boisement en Normandie est de 14 % contre 30 % pour la moyenne nationale. Si, historiquement, la Normandie est confrontée à des feux d'espaces naturels ou cultivés d'ampleur limitée, à partir de 2020, une augmentation importante des zones brûlées a été constatée. Elle est ainsi passée d'une moyenne inférieure à 100 ha à plus de 700 ha ; des feux d'origine essentiellement agricole mais pouvant impacter des surfaces forestières.

Les projections climatiques à l'horizon 2050 indiquent que les zones boisées continentales (l'Eure et l'Orne) seront davantage impactées par le changement climatique en raison de la faible pluviométrie et de l'augmentation du nombre de jours de chaleur en été.

**La forêt dans l'Eure représente 127 000 ha à 86 % privés et se caractérise par un faible morcellement** (44% de forêts privées de plus de 100 ha, contre 26% au niveau national). **C'est le département le plus boisé de Normandie avec un taux de boisement moyen de 22 %** (14 % pour la Normandie et presque 30 % pour la moyenne nationale).

Le Préfet de l'Eure adressera prochainement aux élus des collectivités un courrier d'information sur la publication de l'atlas régional de prédispositions aux risques feux de forêt en Normandie permettant de les informer plus précisément sur le risque estival de feu de forêt et de végétation présent sur leurs territoires.

Pour rappel, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine. Il est donc primordial d'éviter les comportements à risque tels que l'abandon de mégots, les travaux et allumage de feux à proximité d'espaces naturels et forestiers (par exemple lors de pique-niques), etc.

[+ Consulter l'atlas](#)



## ÉLECTIONS EUROPÉENNES

### Les équipes de la préfecture mobilisées pour les élections au Parlement européen !

A l'approche des élections européennes du 9 juin, les équipes de la préfecture préparent activement le scrutin.

Depuis plusieurs mois, le bureau en charge des élections accompagne et guide les mairies pour établir les listes électorales, préparer les bureaux de vote, fournir les cartes d'électeurs notamment.

Lundi 27 mai, suite à la validation de la propagande électorale, ce sont 29 agents de la préfecture et des directions départementales interministérielles qui se sont mis en ordre de marche pour préparer et envoyer aux 585 communes du département 6 244 032 bulletins.



Appelée "colisage" et effectuée par des agents volontaires chaque fin d'après-midi et début de soirée pendant 7 jours, cette opération consiste, à partir des bulletins reçus, à répartir par commune les bulletins de 21 listes, les 17 autres listes n'ayant pas fourni de bulletins à la commission locale de propagande chargée de l'envoi des bulletins aux mairies.

Pour les listes qui n'ont pas fourni de bulletins, les représentants départementaux de ces candidats pourront déposer directement les bulletins en mairie ou auprès des présidents des bureaux de vote le jour du scrutin. Parmi les 21 listes, certaines n'ayant pas fourni la totalité des bulletins, chaque commune recevra un nombre de bulletins au prorata de ceux reçus.

Pour les 4 premières soirées, ce sont d'ores et déjà 1 161 colis qui ont été préparés, représentant un peu plus de 15 tonnes. Ces colis sont ensuite pris en charge par la Poste le matin à 7H00 pour distribution aux mairies. A ce jour les bulletins de 294 mairies sur 585 ont été expédiés.

Une permanence au 02 32 78 27 27 samedi de 9h à 16h vous permettra de signaler toute difficulté éventuelle.

### Le vote par procuration

**Si vous savez d'ores et déjà que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous avez la possibilité de donner procuration à une autre personne pour que celle-ci vote à votre place.**

Depuis le 12 avril, il est possible d'effectuer sa demande de procuration de manière totalement dématérialisée. Pour cela, vous devez disposer de la nouvelle carte d'identité, posséder une identité numérique certifiée France Identité et donner procuration pour les élections européennes uniquement.



## Comment faire certifier son identité numérique sur France Identité ?

Pour obtenir la **certification de votre identité numérique**, vous devez :

- Créer votre identité numérique France Identité sur l'application France Identité ;
- Initier une demande de certification de votre identité numérique depuis votre application France Identité ;
- Confirmer votre adresse e-mail, saisir votre code personnel, puis effectuer une lecture de votre carte d'identité en NFC. L'application génère un QR code ;
- Vous rendre dans une des mairies proposant la certification d'identité avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande. La liste des mairies est disponible sur le site : <https://france-identite.gouv.fr/identite-numerique-certifiee/>

Vous pourrez ensuite effectuer la demande de procuration 100 % en ligne grâce au télé-service « Maprocuration » [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr), si vous sélectionnez que vous donnez procuration pour les élections européennes uniquement. A l'issue de votre demande, vous pourrez directement faire valider votre identité via l'application France Identité, sans avoir à vous déplacer.

**Si vous ne disposez pas d'une identité numérique** certifiée via France Identité, vous pouvez déposer votre demande de procuration de manière dématérialisée via le télé-service [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr). Il faudra ensuite impérativement faire valider votre demande en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat. Vous devrez alors être muni d'une pièce d'identité et présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration ».

Cette vérification d'identité est justifiée par l'importance et la sensibilité de la démarche de procuration : en donnant procuration, l'électeur donne son vote à un autre citoyen. C'est pour cela que seule l'identité numérique certifiée, qui permet d'attester de votre identité de manière très sécurisée, est acceptée en alternative au déplacement.

Vous pouvez également réaliser votre demande en utilisant un formulaire [CERFA](#) papier et en vous rendant dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, un consulat ou un tribunal judiciaire. Vous devrez, pour cela, être muni d'une pièce d'identité.

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez désigner un mandataire qui est inscrit sur les listes électorales d'une autre commune ou d'un autre consulat que vous. Ainsi, si vous votez dans la commune A, vous pouvez donner procuration à un électeur qui vote dans la commune B, même si cette commune se situe dans un autre département. Attention, cet électeur devra se déplacer dans votre bureau de vote le jour du scrutin pour voter à votre place. Il ne peut par ailleurs détenir plus d'une procuration établie en France.

## Les bulletins de vote

	Dates limites	Observations
Livraison à la préfecture des bulletins de vote des candidats validés par la commission de propagande	Jusqu'au lundi 27 mai 18h00	Les candidats disposant de bulletins et qui ne les auront pas donné dans les temps devront les déposer en mairie (*)
Envoi des bulletins de vote aux mairies par la préfecture (sauf pour la commune d'Evreux)	À compter du mardi 28 mai et jusqu'au 7 juin au plus tard	Bulletins acheminés par la poste dans chaque mairie
Envoi aux mairies des modèles de bulletins de vote	Mardi 28 mai	Pour transmission aux présidents des bureaux de vote
Remise des bulletins de vote par les candidats aux maires	Au plus tard le samedi 8 juin à 12h00	Remise possible au président du bureau de vote le dimanche 9 juin

### Livraison des bulletins :

Le suivi des livraisons est assuré par la poste et la préfecture :

- à réception, chaque mairie doit vérifier qu'elle dispose de l'ensemble des bulletins ;
- en cas de non réception après le 8 juin contacter : [pref-elections@eure.gouv.fr](mailto:pref-elections@eure.gouv.fr) ou par téléphone : 02 32 78 28 05 ou 02 32 78 28 10.

### Conserver les bulletins dans un endroit sécurisé jusqu'au jour du vote.

Certaines listes de candidats ne fournissant qu'un nombre limité de bulletins voire aucun, un tableau vous précisant les quantités envoyées (pourcentage du nombre d'électeurs) pour chaque liste vous sera adressé.

### Disposition des bulletins sur la table de décharge :

Les bulletins transmis par la préfecture, plus éventuellement les bulletins fournis par les candidats, sont disposés dans l'ordre de la liste des candidatures publiée au JO. Il est possible de disposer les bulletins sur 2 lignes en respectant l'ordre de la liste publiée comme suit :

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12



Il est interdit de placer des bulletins blancs sur la table de décharge et la mairie ne doit ni imprimer, ni photocopier des bulletins fournis en petite quantité.

En cas d'absence de bulletins d'un candidat : vous avez la possibilité de disposer, à l'emplacement du bulletin manquant, un papier indiquant que la liste n'a pas fourni de bulletin.

**Validité des bulletins de vote :**

Pour les seules élections européennes les bulletins imprimés en noir et blanc sur papier blanc, à partir des modèles produits par les candidats et ne comportant pas de mention manuscrite sont valides. L'électeur qui aura imprimé son bulletin de vote en noir et blanc pourra valablement voter sans que le président du bureau de vote ne puisse lui opposer la nullité du bulletin ainsi imprimé.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des cas de nullité des bulletins de vote sur « l'avis aux électeurs » portant sur la validité des bulletins qui doit être apposé dans chaque bureau de vote et en page 3 du procès-verbal de l'élection à compléter.

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

